
Dans Le Moniteur : « Commande publique augmentée par la donnée : à l'Est, du nouveau »

Article paru le 6 décembre 2016 dans Le Moniteur (auteur : Sophie d'Auzon) – [Voir l'article complet en ligne](#) – Ci-dessous extraits.

LE/MONITEUR.fr



Photo : Coralie Morin

Bercy met la dernière main aux arrêtés relatifs à la dématérialisation des marchés publics. Pendant ce temps, les acteurs phosphorent sur la mise en œuvre concrète de l'open data. Les initiatives fourmillent, tel ce datathon en Bourgogne le 2 décembre. Voyage au pays des geeks de la commande publique.



Photo : V.Massé

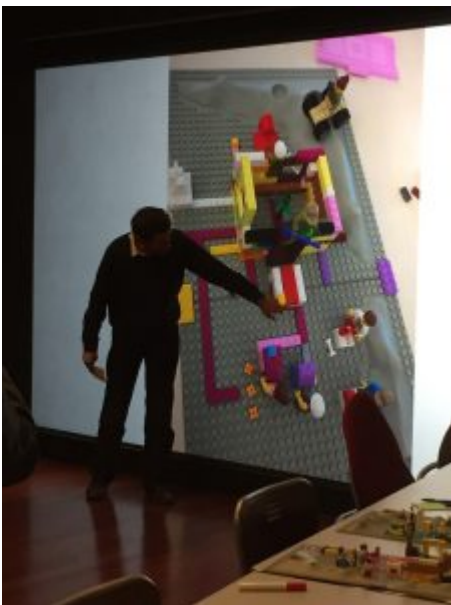
Après le [barcamp du 9 mai à Rennes](#), un datathon autour de la transparence dans les marchés publics s'est déroulé ce 2 décembre, à l'initiative du GIP e-Bourgogne Franche-Comté et du conseil régional, et en partenariat avec le Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique(SGMAP) et Etalab. Pour Patrick Molinoz (photo ci-contre), président du GIP et vice-président de la Région, « les technologies permettent de modifier considérablement les relations entre les personnes publiques et les entreprises. Une telle journée doit alimenter la réflexion sur la place de la transparence, sur sa finalité et sur sa mise en œuvre. En la matière, le GIP a un rôle d'évangéliste, et de SAV. Aujourd'hui encore, l'*open data* dans la commande publique fascine et fait peur ». Et pourtant, il est urgent de s'y mettre.



Photo : Coralie Morin

La publication des données essentielles de chaque marché public sur les profils d'acheteurs (plateformes de dématérialisation) sera en effet impérative à compter du 1er octobre 2018. La consultation publique sur le projet d'arrêté mettant en musique cette obligation vient de s'achever. « Le texte sera publié d'ici mars, de même que l'arrêté sur les profils d'acheteurs », annonce Jean Maïa, directeur des affaires juridiques de Bercy, venu ouvrir le datathon bourguignon. Il rappelle que c'est le gouvernement qui a souhaité ériger l'open data en principe, les directives européennes marchés publics ne l'imposant nullement. Et que le projet d'arrêté a fait le choix d'édicter un format pivot de publication des données essentielles, afin d'assurer l'interopérabilité et la réutilisation des données. « Nous avons reçu de nombreuses contributions lors de la consultation publique : aucune objection au dispositif, les observations portent surtout sur ce que l'on pourrait faire de plus ! Mais il ne faut pas vouloir tout dire dans les textes, pour ne pas brider la démarche », estime le DAJ.

[Lire la suite de l'article en ligne sur le site du Moniteur](#)



Restitution de l'atelier « Lego Serious Play » (Photo : V.Massé)

Paru sur Decision-achats.fr : [Le GIP e-Bourgogne, un modèle dans le choc de simplification ?]



Extraits de l'article publié le
07/10/2016 par Marie-Amélie Fenoll

Dématérialisation, open data, Marchés publics simplifiés, ... Jean-Vincent Placé, secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé de la réforme de l'Etat et de la simplification a sondé les grands sujets en allant à la rencontre du GIP e-Bourgogne, pionnier en la matière.

« Le GIP e-Bourgogne est le bras armé de la région sur le numérique auprès du grand public, explique Patrick Molinoz, président du GIP e-Bourgogne. Aujourd'hui la plate-forme compte près de 35 000 entreprises dans la salle des marchés publics. Un travail et « une initiative pionnière » salué par Jean-Vincent Placé, secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé de la réforme de l'Etat et de la simplification venu à Dijon au siège du GIP à l'occasion d'une table-ronde. Car l'écologie et le numérique sont les idées d'avenir ».

De l'avis de tous, la dématérialisation est une bonne chose. Ainsi, Sébastien Thomas, entrepreneur et président de la CAPEB (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment) de la Nièvre voit dans la dématérialisation, « un véritable outil de veille plus simple que le fait d'éplucher les journaux ». Mais des freins persistent et les TPE PME



préfèrent jouer la sécurité et continuent à avoir recours au papier dans leurs réponses aux marchés publics. Dans cet effort de simplification et de dématérialisation, le marché public simplifié (MPS) permet aux entreprises de répondre à un marché public avec leur seul numéro SIRET. Bien que généralisé en 2015, le MPS a encore du mal à décoller. « Le GIP

e-Bourgogne est aujourd'hui la 2e plate-forme pour les marchés publics simplifiés (MPS) après la plate-forme de l'Etat PLACE », explique Patrick Ruestchmann, directeur général adjoint du GIP e-Bourgogne. Et Jean-Vincent Placé d'ajouter : »La problématique des MPS encore trop parcellaire mais certainement grâce à vous (GIP e-Bourgogne), il y aura une explosion ».

« Quand on est en charge de la simplification de l'Etat, on s'aperçoit que tout est compliqué et que ça marche quand tout cela devient obligatoire » Cependant, le MPS a un certain avenir devant lui à en croire un sondage réalisé à l'occasion du premier forum du groupement d'acheteurs publics de la Nièvre (GAP58) le 15 septembre dernier. Les résultats : 58% des sondés ont déjà déposé une offre électronique et 60% ont déjà essayé le MPS. Enfin, 40% souhaiteraient une offre de formation sur la dématérialisation.

Lire la suite et la totalité de l'article sur decision-achats.fr

Lu sur Localtis.info : [e-Bourgogne est un formidable outil de veille qui nous a simplifié la vie]

Localtis.info

Article publié ([voir en ligne](#) ⇒) le jeudi 6 octobre 2016 sous le titre original » En Bourgogne, les PME

peinent à adopter les marchés publics simplifié » – Auteur : AEF

Les marchés publics simplifiés (MPS), à l'image de toutes les procédures numériques censées simplifier l'accès par les PME à la commande publique, n'ont pas changé la donne : lorsqu'elles répondent en ligne, par peur de l'erreur, les PME « préfèrent mettre la ceinture et les bretelles » en fournissant des attestations supplémentaires, relève **Jean-Vincent Placé, secrétaire d'Etat à la Réforme de l'Etat et à la Simplification, lors d'une table ronde organisée le 30 septembre à Dijon.**

« Sur nos territoires où il y a plus de TPE que de PME, il y a de réelles difficultés à intégrer les processus de dématérialisation », explique Daniel Lesueur, directeur de la commande publique à la ville de Nevers, à l'occasion de la table ronde sur la commande publique organisée vendredi 30 septembre à Dijon. Seules 40% des réponses à ses appels d'offres sont transmises par voie électronique alors que la ville de Nevers a dématérialisé l'intégralité de ses procédures.

Le constat pose question alors que la région est pourtant « pilote en matière numérique », souligne Jean-Vincent Placé, secrétaire d'Etat chargé de la Réforme de l'Etat et de la Simplification. La Bourgogne est, avec la Bretagne, la seule région de France à s'être dotée d'une plateforme dématérialisée publique. E-bourgogne offre à ses adhérents (1.400 dont 950 communes) une palette très large d'outils numériques. Pas moins de 35.000 entreprises y sont connectées pour consulter gratuitement les offres déposées sur la salle des marchés publics.

Sortir d'une culture « maximaliste et restrictive »

E-Bourgogne est « un formidable outil de veille qui nous a simplifié la vie comparé à l'époque où il fallait éplucher les journaux », souligne Sébastien Thomas, président de la Capeb (Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment) de la Nièvre. Pour autant, candidater reste « un exercice compliqué » pour les PME et les TPE : elles sont en concurrence avec des entreprises « qui se sont structurées pour être des machines à répondre aux marchés publics ». La pression est plus grande encore quand il s'agit de répondre en ligne.

Les raisons d'un blocage sont multiples mais « les acheteurs publics ont parfois des exigences trop élevées », estime Daniel Lesueur, qui préconise de « libérer » la commande publique de sa « culture maximaliste et restrictive ». « La nouvelle réglementation nous ouvre des portes », rappelle-t-il. Elle est plus souple : elle permet, par exemple, « d'accepter une offre même si elle n'est pas signée du tout », illustre Michel Patois, directeur de la plateforme régionale des achats de l'Etat.

Accompagner les entreprises

Pour l'heure, parce que les petites entreprises ont peur que leur dossier ne soit rejeté pour une erreur qu'elles auraient commise avec l'outil informatique, « elles préfèrent mettre la ceinture et les bretelles », résume Jean-Vincent Placé. C'est particulièrement frappant sur les MPS (marchés publics simplifiés) où, même lorsqu'elles répondent en ligne, elles éditent très souvent leurs attestations, témoigne Laurence Combet,

directrice de la commande publique à Autun.

La solution ? Elle est dans « l'accompagnement des entreprises » à qui « il faut montrer que c'est simple », avance Gilles Delamarche, directeur du groupement d'intérêt public e-bourgogne. Dans la Nièvre, le groupement des acheteurs publics a organisé le 15 septembre dernier son premier forum de la commande publique pour échanger avec les entreprises. Les réponses au questionnaire qui leur a été remis montrent, de fait, qu'elles ont des attentes fortes en matière de formation. « 40% d'entre elles aimeraient une formation sur la dématérialisation des offres et 36% sur la rédaction d'un mémoire technique », détaille Elise Duquenne, responsable de marchés publics à l'agglomération de Nevers.

MPS : un appel d'offres sur quatre

En Bourgogne, depuis le début de l'année, 1.200 marchés publics simplifiés ont été publiés, soit environ 25% du volume total des appels d'offres. E-Bourgogne est « la deuxième plateforme de France après PLACE (la plateforme de l'Etat) en termes de volume », souligne Patrick Molinoz, président du GIP e-bourgogne.

Dans le cadre de l'expérimentation DCant (développement concerté de l'administration numérique territoriale), conduite par le SGMAP et à laquelle e-bourgogne est associée, quelques collectivités territoriales, comme le Grand Chalon, ont joué le jeu en dématérialisant la totalité de leurs marchés publics. Dans ce cadre, « depuis le début de l'année, sur 847 appels d'offres », il n'y a toujours « que 25% de MPS », indique Patrick Ruestchmann, directeur adjoint du GIP e-bourgogne.

[Voir d'autres articles et reportages parus](#) suite à la table-ronde du GIP e-bourgogne avec Jean-Vincent Placé le 30 septembre à Dijon

[Lu dans La Gazette des Communes] :
Dématérialisation des marchés

publics : « des exigences trop élevées » qui freinent les PME



Extraits de l'[article paru le 4 octobre 2016](#) dans [La Gazette des Communes](#) (auteur : Alexandra Caccivio)

A l'occasion de son assemblée générale visant, notamment, à étendre son activité à la Franche-Comté, le GIP e-Bourgogne recevait Jean-Vincent Placé, le secrétaire d'Etat chargé de la Réforme de l'Etat et de la Simplification, le 30 septembre à Dijon. Qui a pu échanger avec les collectivités et les entrepreneurs à propos de dématérialisation de la commande publique, et de simplification (ou pas).



La dématérialisation, dans les marchés publics, s'impose peu à peu. Pour l'heure, ni les collectivités, ni les entreprises ne sont prêtes au tout numérique, censé simplifier leurs procédures. Ce constat laisse songeur dans une région, la Bourgogne, qui est pourtant « pilote en matière numérique », souligne Jean-Vincent Placé, secrétaire d'Etat chargé de la réforme de l'État et de la simplification, lors de la table ronde sur la commande publique organisée vendredi 30 septembre à Dijon.

E-bourgogne offre à ses adhérents (1.400 dont 950 communes) une palette très large d'outils numériques (une salle des marchés publics, un générateur de site internet, des téléformulaire...). Pas moins de 35.000 entreprises y sont connectées pour consulter gratuitement les offres.

Les raisons du blocage sont multiples mais « les acheteurs publics ont parfois des exigences trop élevées », estime Daniel Lesueur, estimant qu'il faut « libérer » la commande publique de sa « culture maximaliste et restrictive ». « La nouvelle réglementation nous ouvre des portes », rappelle-t-il. Elle est plus souple : elle permet, par exemple, « d'accepter une offre même si elle n'est pas signée du tout (1) », illustre Michel Patois, directeur de la plateforme régionale des achats de l'Etat.

La solution ? Elle est dans « l'accompagnement des entreprises » à qui « il faut montrer que c'est simple », avance Gilles Delamarche, directeur du groupement d'intérêt public e-bourgogne.

Lire également [« Il faut augmenter le taux d'usage du numérique »](#),
[Patrick Molinoz](#)

L'open data, levier de la modernisation de l'action publique

Lu dans Décisions Achats le 3 août 2016 – Article de Marie-Amélie Fenoll



Cet article est paru suite au BarCamp organisé par le SGMAP, le Conseil régional de Bretagne et l'association Breizh Small Business Act le 9 mai 2016 à Rennes.

EXTRAITS ci-dessous :

Après la dématérialisation dans les marchés publics, voici venue l'ère de l'open data ! Comment faire de l'ouverture des données un levier de modernisation pour la commande publique ?

Réponses à l'occasion du premier Barcamp national consacré à l'open data. L'open data, levier de modernisation de la commande publique À l'heure de l'open data, comment faire de la donnée un levier de modernisation pour la commande publique ? Pour répondre à cet enjeu d'avenir, des chefs d'entreprise, acheteurs publics, collectivités, élus, data scientists, juristes et opérateurs économiques s'étaient donné rendez-vous le 9 mai à Rennes à l'occasion du **premier Barcamp national consacré à la transparence des marchés publics**. Le lieu n'était pas choisi au hasard ; la manifestation s'est déroulée dans les locaux de la French Tech de Rennes, un espace par essence dédié à l'innovation.

La journée était **organisée par le Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP)**, en partenariat avec le **Conseil régional de Bretagne**, avec le soutien de **l'association Breizh SBA (Small Business Act)**.



« L'objectif était de faire se rapprocher l'offre et la demande, de promouvoir le dialogue entre les acteurs de la commande publique et de les familiariser avec les usages rendus possibles grâce à l'ouverture des données publiques », explique Céline Faivre, fondatrice de l'association Breizh SBA et directrice du programme de Développement concerté de l'administration numérique territoriale (DcANT) au SGMAP. « Un enjeu et une problématique dont l'association Breizh SBA s'est saisie il y a plus de deux ans, alors que la question de l'ouverture des données de marchés publics n'était pas encore vraiment à l'ordre du jour », explique Marie-Joëlle Thenoz, associée au sein du cabinet Kurt Salmon, qui accompagne l'association depuis octobre 2015.

La Bretagne, région pilote

« L'open data : une réelle opportunité de moderniser la commande publique » – C. Faivre Elle ajoute : « C'est une réelle opportunité de moderniser la commande publique, car le constat est toujours le même, les acheteurs ne comprennent pas suffisamment les problématiques des entreprises et les TPE et PME ont le sentiment de ne pas avoir accès aux marchés publics ». En d'autres termes, la transparence des données

s'avérerait un véritable atout et un levier de développement économique pour la commande publique. C'est aussi une obligation juridique. Pour rappel, l'article 107 du décret relatif aux marchés publics, du 27 mars 2016, indique qu'au plus tard le 1er octobre 2018, l'acheteur offre donne, sur son profil d'acheteur, un accès libre direct et complet aux données essentielles [...]. L'arrêté d'application devrait voir le jour à l'automne 2016.

La Bretagne fait figure de précurseur puisque le Conseil régional et les autres collectivités du territoire breton ont décidé d'anticiper les évolutions réglementaires. *» La Bretagne est en avance. Elle a en quelque sorte, avec l'appui de l'association Breizh SBA, préfiguré l'ouverture et la publication des données essentielles de marchés publics* « , s'enthousiasme Céline Faivre. Aujourd'hui, douze collectivités bretonnes ont déjà publié leurs données de marchés publics sur la base du format pivot de données élaboré collectivement avec les éditeurs de logiciels métiers, les acheteurs publics, les opérateurs économiques... Au-delà, le Barcamp a permis de partager une trajectoire commune en faveur de la transparence de la commande publique afin de répondre à l'engagement pris par la France en la matière, dans le cadre de l'Open Government Partnership. *» Un tel événement constitue une formidable opportunité pour les décideurs publics de se saisir des enjeux de modernisation de la commande publique au prisme de l'ouverture des données et d'en faire un levier de développement économique* « , tient à souligner Céline Faivre.

Lire la suite de l'article sur le site www.decision-achats.fr – « [L'open data, levier de modernisation de la commande publique](#)

A noter que d'autres articles tout aussi intéressants sont parus suite à ce BarCamp. [A consulter sur le blog de Breizh SBA](#)

« Profiter de la fusion pour s'étendre en Franche-Comté »

(Journal du Palais de Bourgogne, 18 janvier 2016)



Extraits de l'article paru dans le Journal du Palais de Bourgogne (numéro du 18/24 janvier 2016) – Entretien avec Martine Vandelle réalisé par Frédéric Chevalier, journaliste, en décembre 2015 –

La grande région Bourgogne Franche-Comté existe officiellement depuis le 1er janvier. Un évènement anticipé par le GIP e-bourgogne, première plateforme régionale dématérialisée des marchés publics [...]

« En créant il y a plus de dix ans, à l'initiative du Conseil régional de Bourgogne et de l'Etat, la première plate-forme régionale dématérialisée des marchés publics, e-bourgogne a montré le chemin de substantielles économies et de professionnalisation de l'achat public. Aujourd'hui nous comptons 1.415 adhérents et 4 millions d'euros de budget, explique Martine Vandelle, présidente du GIP e-bourgogne et conseillère régionale, qui après dix années de service ne s'est pas représentée pour un nouveau mandat. Nous sommes la plate-forme de référence plébiscitée par les branches et organisations professionnelles et reconnue à l'échelon européen comme l'une des plus performantes plate-formes de e-tendering (gestion dématérialisée des appels d'offres). » [...]



[...] avec la fusion des deux régions le territoire d'action du GIP e-bourgogne au niveau de la salle des marchés englobe de fait les quatre départements francs-comtois. « Nous avons réalisé une étude de préfiguration dont les résultats seront bientôt étudiés en détails. » [...]

« 2016 sera pour nous une année de transition. Nous avons déjà commencé à rencontrer les présidents de départements [de France-Comté] pour faire un état des lieux et voir comment nous pourrions travailler ensemble ».[...]

Pour en savoir sur le GIP e-bourgogne, consulter le site web

<http://www.e-bourgogne.fr>

Lu dans Le Moniteur du 8 janvier 2016 : « Le portail e-bourgogne s'étend »



Par Christiane Perruchot, le 8 janvier 2016- n°5850 (ci-dessous extraits)

[Fondée par l'Etat, le conseil régional et les quatre départements de Bourgogne, la salle des marchés publics en ligne e-bourgogne accueillera tous les appels d'offres du nouveau conseil régional de Bourgogne Franche-Comté.]

[« La mutualisation est plutôt bien perçue dans les conseils départementaux et les grandes villes de Franche-Comté », affirme Martine Vandelle, la présidente du GIP.]

[Avec les consultations des bailleurs sociaux, hôpitaux publics et structures intercommunales, e-bourgogne revendique regrouper 80 % de la commande publique en Bourgogne auprès de 1 415 adhérents-utilisateurs,

donneurs d'ordre et fournisseurs.]

[Voir l'article en ligne](#)



Pour en savoir plus sur le GIP e-bourgogne

<http://www.e-bourgogne.fr>